

CONSEIL DE SURVEILLANCE
PROCES-VERBAL n°2 du 12 Septembre 2014
à Orly - Rungis

SAISON 2014/2015

Présents :

Mesdames :

Aline GEMISE-FAREAU, Présidente du Conseil de Surveillance

Patricia MAZZOLA, Virginie MOINEAU.

Messieurs :

Philippe VENDRAMINI, Secrétaire

Jean-Michel BARRE, Albert CHARPENTIER, Frédéric DUBOIS, Jean-Louis LARZUL, Alain ARIA,

Didier CHENOUN, Richard GOUX, Claude ROCHE, Alain GRIGUER,

Excusés :

Mesdames Zélie AMARD, Christine DANCOT, Brigitte GEILER

Monsieur Francis DRUENNE

Monsieur DE FABRY Secrétaire Général FFVB

Absents :

Messieurs Fabrice CHARCHAUDE, Frédéric PASTORELLO

Ordre du jour:

- ✓ Examen des procès-verbaux du Conseil d'Administration
- ✓ Suivi des actions du Conseil de Surveillance
- ✓ Informations de la présidente
- ✓ Informations du représentant du Conseil d'administration
- ✓ Suivi budgétaire
- ✓ Suivi social
- ✓ Suivi du projet de développement
- ✓ Information des membres du CS sur leurs activités fédérales
- ✓ Rapport des groupes de travail
- ✓ Questions diverses

Sera présenté au Conseil d'Administration du 09/12/2014
Approuvé par le Conseil de Surveillance
Date de diffusion : 16/12/2014
Auteur : Philippe VENDRAMINI

DEBUT DE REUNION 17H00

PV du conseil de surveillance :

17 mai (déjà adopté à l'unanimité par voie électronique)

16 juin (déjà adopté à l'unanimité par voie électronique)

3 septembre approuvé à l'unanimité

Malgré une demande effectuée auprès du Président de la Commission, le Conseil de Surveillance regrette de ne pas avoir eu une liste de plus de 3 personnes pour remplacer les 3 membres démissionnaires de la CSOEAG, ne lui laissant ainsi pas de choix de profils.

Examens des PV du conseil d'administration

PV CA du 18 juin :

CACCF :

La désignation des membres de la CACFF relevant exclusivement du Conseil de surveillance, celui-ci s'interroge de la position adoptée par l'exécutif cela sans la moindre concertation.

Aucune démission ou « faute grave » n'ayant été signalée et encore moins actée des commissaires en place, le Conseil de Surveillance s'interroge sur l'appel à candidature pour cette commission diffusé auprès des Ligues.

Cependant des problèmes de fonctionnement ayant été constatés, le Conseil de Surveillance demande à sa Présidente de se renseigner auprès de l'exécutif et auprès du Président de la CACCF afin de savoir si certains membres seraient démissionnaires, auquel cas le Conseil de Surveillance pourrait désigner de nouveaux commissaires.

CSOEAG :

Le Conseil de Surveillance prend acte de la position du CA de ne pas s'immiscer dans le fonctionnement de cette commission, qu'il n'ait pas pris en compte les remarques du Conseil de Surveillance inscrites dans son PV du 16 juin de ses membres.

Le Conseil de Surveillance proposera une évolution de statuts visant à rendre cette Commission indépendante de l'exécutif.

PAIEMENT EN LIGNE :

Le Conseil de Surveillance, via sa Présidente lors du CA, a émis des réserves sur la mise en application dès cette saison du paiement direct de la licence par les clubs. La lecture du PV de l'AG de MARTIGUES laissait plutôt pencher pour une décision de report, donc devant être soumise à approbation lors d'une prochaine AG

CA PV du 8 juillet :

« Les mises à jour des Règlements RGLIGA et RGEN sont adoptées ».

Le Conseil de Surveillance s'étonne de cette procédure, la lecture des textes laissant penser que les modifications de ces règlements relèveraient de la responsabilité de l'Assemblée Générale.

CCSR

Le Conseil de Surveillance constate que les statuts et RI des Ligues approuvés par le CA n'ont pas fait l'objet d'un PV de cette commission.

Par ailleurs, il s'interroge sur le fonctionnement de cette commission, le dernier PV remontant au 7 avril alors que des dossiers sont traités régulièrement.

Examen des pv des commissions :

Le fonctionnement de certaines commissions et l'application de leurs décisions est abordé afin de mieux comprendre l'articulation entre les différents acteurs.

Suivi budgétaire

Le Conseil de Surveillance s'inquiète de l'augmentation des charges, regrette de ne pas avoir eu les bilans détaillés des manifestations (TQCM, TQE, ligue mondiale, coupe de France) qui semblent impacter fortement l'augmentation de ces charges.

Les produits ne semblent pas compenser ces charges.

Le Conseil de Surveillance exprime son inquiétude sur le résultat annuel.

Dettes des ligues :

Un état de la dette des Ligues est produit, le Conseil de Surveillance souhaite connaître les mesures entreprises pour recouvrer ses créances ?

Suivi social

Le tableau présenté en séance est en cohérence globale avec les chiffres 2013 avec cependant des écarts selon les catégories qu'il convient de surveiller

Suivi du projet de développement – ZENITH

Un compte rendu détaillé d'une réunion avec les représentants de la DTN est commenté en séance (un CR exhaustif est remis en séance).

Il reprend des indications chiffrées communiquées par la DTN et dresse un bilan provisoire des premiers mois d'application.

Une discussion s'engage sur les résultats en termes de développement.

Les états de licence au 30 juin ne font état d'aucune augmentation ce qui amène le CS à s'interroger sur la mise en place de ce projet. En effet, celui-ci ne semble pas être suffisamment pris en compte par l'exécutif. Le manque de référent politique est souligné.

Sur le développement quantitatif le résultat n'est pas bon et cela malgré la mise en place des aides. Un retour sur ces aides est nécessaire

Rapport des groupes de travail

Etude CNVB – IFVB – POLES France Beach et centre national d'entraînement Montpellier
Le rapport est en cours d'Elaboration mais nécessite beaucoup de temps et les moyens du CS sont très limités.

Suite aux visites effectuées au mois de juin, quelques éléments sont évoqués et discutés en séance. Il est bien rappelé que ce rapport a pour but de rassembler les éléments et se contenter d'analyser l'existant.

Information des membres du CS sur leurs activités fédérales :

Les conseillers siégeant dans les commissions d'appel informent le conseil du fonctionnement de celles-ci.

Questions diverses

Assemblée générale du 4 octobre.

Le Conseil de Surveillance s'était déjà prononcé en regrettant le choix d'une date aussi tardive.

- En séance est examiné un document envoyé par la CSOEAG aux représentants des GSA indiquant le décompte des voix accordées aux Ligues en préparation de l'Assemblée Générale.

Le Conseil de Surveillance s'interroge sur le contenu de ce document et sur sa conformité avec l'article 11 des statuts.

FIN DE REUNION 01H45

Philippe VENDRAMINI
Secrétaire du Conseil de Surveillance

Aline GEMISE-FAREAU
Présidente du Conseil de Surveillance